



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur BUSTO Claude, Maire**.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, Mme Monique GRESSIER, M. Alain POUMES, M. René MIRALLES, M. Claude OSMONT, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Marie-Nadine GONZALEZ, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Sébastien MEDEL, Mme Georgette LAURENT, M. Michel PLANCADE,

Absent : M. Robert SUBIAS

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth ALLEMANY

Madame Elisabeth ALLEMANY désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

Madame Elisabeth ALLEMANY présente le projet du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2020, qui est adopté à la majorité

TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE P.L.U. :

Le Conseil Municipal se prononce pour l'opposition au transfert de compétence au profit de l'agglo de CARCASSONNE en matière de P.L.U. Une délibération sera prise à cet effet.

Vote : à l'unanimité

APPROBATION DU P.L.U. :

Mme ALLEMANY présente les grandes lignes du dossier de P.L.U, une procédure qui a été menée par le Cabinet Atelier Urbain à TOULOUSE.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer par délibération en approuvant le P.L.U.

Vote : à l'unanimité

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Suite aux élections municipales, le dossier doit être mis à jour.

Vote : à l'unanimité

TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le conseil Municipal se prononce sur la création de poste d'Animateur Territorial et sur la création du poste d'Adjoint Technique. Une délibération sera prise à cet effet.

Vote : à l'unanimité

Le poste d'Agent de Maîtrise sera supprimé et la délibération du tableau des effectifs sera modifiée en ce sens.

Vote : à l'unanimité

DM N°1 :

Une décision modificative est nécessaire pour abonder le chapitre 20 soit + 30 000 €.

Vote : à l'unanimité.

PRETS CAFE :

La commission Finances a statué sur les offres de prêt. Après consultation de 3 organismes bancaires, le Crédit Agricole a été retenu pour un montant de 280 000 € sur une durée de 12 ans au taux de 0.49 %. Une délibération sera prise à cet effet.

Vote : à l'unanimité.

CONCESSION GRDF :

Une redevance de 1 319 € nous sera versée annuellement en 2021. Une convention de concession sera renouvelée pour une durée de 30 ans à partir de 2021. Une délibération sera prise à cet effet.

Vote : à l'unanimité.

AVENANTS CAFE :

Deux avenants sont proposés au Conseil Municipal :

Une délibération sera prise à cet effet.

Lot n°1 : Entreprise GILS : pour un montant de 1 929.51 € H.T. soit 2 315.41 € T.T.C.

Pour des travaux supplémentaires pour adapter l'espace « chambres » à l'étage : renfort structurel par linteau sur le café, démolition de cloisons, dépose de faux plafond et obturation d'ouverture existante

Lot n°4 : Entreprise GASTOU : pour un montant de 503.35 € H.T. soit 604.02 € T.T.C.

Pour des travaux supplémentaires pour adapter l'espace à la suite des démolitions : mise en place d'une cloison sur ossature métallique et d'une porte de distribution entre les chambres.

Vote : à l'unanimité.

ADHESION ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES :

Un marché a été lancé par le Centre de Gestion et la CNP a été retenue comme assureur avec GRAS SAVOYE comme courtier pour une durée de 4 ans. Une délibération sera prise à cet effet.

Vote : à l'unanimité.

AMICALE ANCIENS JOUEURS USC :

Une subvention complémentaire de 500 € leur est allouée pour le centenaire du club prévu mi-juin 2021. Une délibération sera prise à cet effet.

Vote : à l'unanimité.

CHOIX BUREAU D'ETUDES DSP :

Après consultation, le bureau d'Etudes ESPELIA a été retenu pour une mission AMO afférente au renouvellement de la D.S.P. de l'EHPAD « Les Figuières » arrivant à son terme au mois de juillet 2021.

A ce propos, une demande de prorogation a été sollicitée auprès des services de la Préfecture pour une durée d'un an. Une demande de prise en charge a été sollicitée au SIVU afin de financer tout ou partie des honoraires du bureau d'Etudes. Une délibération sera prise à cet effet.

Vote : à l'unanimité.

AMAZON :

La commune a été sollicitée afin que la société AMAZON puisse installer place du marché une armoire à casiers. Les conditions financières de cette installation : redevance de 480 € par an et participation de 180 € pour les frais d'électricité. Une convention doit être signée avec AMAZON précédé par une délibération du Conseil Municipal approuvant cette installation et les conditions d'exploitation.

Vote : à l'unanimité.

Séance levée à 19 h 00

La secrétaire de séance,

Le Maire,
Claude BUSTO